

EAUX DE BALLAST ET RISQUE SANITAIRE

Les navires de charge ne peuvent naviguer à vide (résistance des structures par mauvais temps, émergence de l'hélice, hydrodynamisme optimale) et doivent donc prendre du lest. Ce dernier est constitué d'eau, pompée dans des citernes à ballast

Ces eaux de ballast prises sur un port de départ ou d'escale, rejetées dans les eaux côtières ou dans les ports où le navire embarque des marchandises, contiennent de très nombreux organismes vivants, animaux et végétaux. Si beaucoup ne survivent pas au pompage, au voyage ou au rejet dans un nouveau milieu, d'autres survivent parfaitement dans l'environnement à priori hostile des citernes à ballast (obscurité, manque d'oxygène) et s'adaptent au milieu dans lequel ils sont rejetés. Parmi ces derniers, un certain nombre sont nuisibles, envahissants, producteurs de toxines (phytoplancton) voire pathogènes (bactéries), souvent sous forme de kystes sur les sédiments et remis en suspension au moment des rejets.

Parmi les organismes particulièrement dangereux, citons *Alexandrium catenella*, dinoflagellé producteur de toxines paralysantes, inconnu sur les côtes françaises avant 1994, où il est apparu dans l'étang de Thau, à proximité des canaux venant du port de commerce ; depuis ses proliférations périodiques obligent à des interdictions de commercialisation des coquillages. Autre cas, *Vibrio cholerae* qui a provoqué des épidémies de choléra sur les côtes sud américaines autour de 1990, et dont les scientifiques s'accordent à dire qu'il est arrivé d'Asie du Sud Est par les eaux de ballast. Au même moment, une investigation de Ruiz et al. (2000) sur les eaux de ballast de navires arrivant d'Amérique du Sud dans les ports du golfe du Mexique, montre que cinq navires sur 17 étaient porteurs des variétés pathogènes O1 et O139 de cette bactérie, concurremment à une alerte au choléra chez des consommateurs de fruits de mer en Louisiane.

Plusieurs milliards de mètres cubes d'eau de mer, saumâtre ou d'eau douce sont ainsi transportés chaque année d'une partie du monde à l'autre, effet pervers de la globalisation économique (60% du volume de marchandises transporté dans le monde se fait par mer).

Les dégâts dus aux espèces aquatiques nuisibles ainsi introduites se chiffrent maintenant en milliards de dollars : moule zébrée et septicémie hémorragique virale sur les Grands Lacs américains, crustacés parasites en mer Baltique, efflorescences algales toxiques en de nombreuses régions, en particulier en Europe de l'Ouest. Contrairement à une pollution par hydrocarbures, l'introduction d'une espèce nuisible est irréversible.

Trois secteurs de l'économie littorale sont vulnérables à cette menace : la pêche côtière (nourriceries et zones de reproduction de poissons, zones de pêche de bivalves), l'aquaculture (pisciculture et conchyliculture) et la santé publique (touristes et consommateurs de fruits de mer).

Les pertuis charentais hébergent la plus importante zone de production d'huîtres d'Europe, et un gros secteur de production mytilicole. Outre les problèmes de pathologie rencontrés, les efflorescences algales toxiques périodiques obligent à des fermetures de zones pour protéger les consommateurs, mettant les producteurs en difficulté. La dernière en date a été provoquée par *Pseudonitzschia australis*, une diatomée toxigène. Observée pour la première fois à Brest en 1995, elle peut parfaitement être arrivée par le biais des eaux de ballast des petits vraquiers notamment ibériques qui fréquentent également les ports de La Rochelle-Pallice et Rochefort, où ils déchargent leurs eaux de ballast (Plus d'un million de mètres cubes par an...) pour charger des céréales ou des engrais.

La législation internationale est en train de se mettre en place (Convention de Londres, 2004) et il importera de sensibiliser particulièrement les différents acteurs (conchyliculteurs, pêcheurs côtiers, entreprises du tourisme) afin que les mesures de contrôle prévues dans la Convention soient rendues effectives par les autorités diverses en charge de son application.